

Bonjour à vous prévostois et prévostoises

Au cours des dernières semaines, le conseil municipal a élaboré le budget 2010. Pour ce faire, le conseil a tenu compte des objectifs suivants:

- démontrer une gestion responsable, pro-active et réfléchie du budget municipal;
- promouvoir un développement responsable du territoire tout en privilégiant la préservation du cachet champêtre;
- présenter des services adaptés à la réalité des citoyens, des organismes et des associations.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'importante analyse qui a été faite afin de réduire différentes dépenses sans toutefois diminuer les services directs offerts à la population.

Le paiement des taxes municipales pourra toujours être effectué en quatre versements. Cependant, étant donné le bas taux de rendement des placements, le Conseil a aboli son offre d'escompte de 2% consenti aux contribuables qui effectuaient le paiement complet de leur compte avant la date limite du premier versement.

- Fidèle à ses engagements, le Conseil veillera à permettre le paiement des taxes municipales à partir des principales institutions bancaires canadiennes.
- Afin d'assurer une gestion transparente des fonds publics, dès le mois de février, le Conseil créera un Comité des finances.

Voici les faits saillants et les priorités budgétaires retenus pour l'année 2010.

- 1 Pour l'année 2010, le conseil municipal adopte un budget équilibré pour les recettes et les dépenses, au montant de 11 733 620 \$, soit une augmentation de 7,16 % par rapport au budget 2009.
- 2 L'année 2010 étant marquée par un nouveau rôle d'évaluation qui se traduit par une augmentation d'environ 20 % des valeurs foncières, le Conseil a ajusté le taux de taxation à cette réalité. Ainsi, pour 2010, le taux de base sera de 0,74 \$ du 100 \$ d'évaluation. Ces argents servent à financer le fonctionnement global de la ville soit l'administration municipale, les travaux publics, la sécurité publique (police et incendie), l'urbanisme, l'environnement, les loisirs, la culture, la famille, la vie communautaire et la quote-part à la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Rivière-du-Nord ainsi que le service de la dette.
- 3 La ville a adopté une nouvelle façon de taxer les commerces en imposant une taxe sur les immeubles non résidentiels (INR). Cette façon de faire remplace le rôle de valeur locative en vigueur au cours des années antérieures.
- 4 Dans le but d'alléger le fardeau fiscal des années futures, le Conseil a décidé de mettre en place une réserve financière de 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le service de la voirie. Cette réserve permettra de réaliser annuellement les travaux d'entretien et de réfection tels : l'égouttement, la gestion des fossés, les accotements, le pavage, le rechargement des rues en gravier, etc.
- 5 Les coûts pour les services d'égout et pour l'usine d'épuration des eaux usées demeureront inchangés pour l'ensemble des utilisateurs, tout comme la tarification pour le service d'aqueduc pour les secteurs de PSL et du Domaine Laurentien. En ce qui a trait au service d'aqueduc du Lac Écho, la

tarification sera majorée de 20 \$ par résidence afin de combler, en partie, le déficit d'opération accumulé.

- En 2010, le Conseil fera une analyse de l'état de tous ses réseaux d'eau potable et prendra les mesures appropriées pour résoudre les problèmes existants dans les meilleurs délais et intérêts des contribuables.

- Dans le cadre de la gestion des matières résiduelles (collecte des ordures, recyclage, collecte de feuilles et de sapins, etc.) la tarification sera majorée de 20 \$ par résidence afin de combler la hausse des coûts reliés, notamment, au traitement du recyclage et à l'enfouissement des déchets.

- 6 En matière d'urbanisme, le Conseil favorisera un encadrement soutenu et réfléchi du développement de son territoire tout en assurant la préservation de son caractère champêtre. Le Conseil visera à responsabiliser davantage les citoyens envers leur environnement. Dans cette optique, il fera la promotion d'une gestion responsable et cohérente du territoire. De plus, dans ses communications, il valorisera le développement selon une vision environnementale.

- Lors des demandes de permis, le Conseil veillera à réduire le délai d'attente des citoyens.

- 7 En 2010, conformément au plan d'action de la politique familiale, le Conseil visera à améliorer son approche dans les dossiers touchant la vie communautaire tant auprès de la famille, des jeunes, des retraités que des aînés. Le Conseil poursuivra la politique familiale «Prévost fait place à la famille» et amorcera au cours de l'année, une réflexion sur sa vision, sa mission et les objectifs qui en découlent.

- 8 Dans sa relation avec le milieu, le Conseil veut travailler avec les organismes et les associations pour protéger et valoriser les réseaux de plein-air, les pistes cyclables,

les pistes de ski de fond et autres activités favorisant le bien-être des citoyens.

- Aussi, en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Conseil veut établir une politique de sécurité publique pour résoudre les situations problématiques qui se posent dans les parcs et différents secteurs.

- De plus, le Conseil mènera un sondage afin de faire le portrait de la situation des services Internet haute vitesse offerts dans les secteurs des Lac Renaud, Lac René et Lac Écho.

- Afin de répondre à la volonté des citoyens, le Conseil créera un Comité d'embellissement «champêtre» et le soutiendra dans sa relation avec les citoyens et les gens d'affaires.

- Tout au long de l'année, les élus seront mis à contribution pour mettre en place un code d'éthique et de déontologie au sein du conseil municipal.

Enfin, voici quelques dossiers prioritaires pour l'année 2010 :

- Le Conseil démontrera un leadership responsable, cohérent et continu, dans le cadre du développement socio-économique de la ville et impliquera les gens d'affaires.

- Dans plusieurs dossiers, il valorisera le partenariat, notamment en ce qui a trait à l'étude de faisabilité d'un aréna régional avec les autres villes et l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une école secondaire sur le territoire avec la Commission scolaire.

- Le Conseil débutera la révision de l'ensemble des règlements de la ville pour s'assurer qu'ils répondent à une vision responsable, transparente et cohérente.

- Aussi, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, le Conseil veut promouvoir l'accessibilité du Pont Shaw tout en préservant la tranquillité des résidents au pourtour de celui-ci.

Je remercie de façon particulière la population de nous faire confiance ainsi que les membres du Conseil et les employés municipaux qui ont collaboré de près ou de loin à l'élaboration de ce budget équilibré en tenant compte des attentes des citoyens et de notre situation économique actuelle.

Pour plus d'information sur le budget 2010, je vous invite à consulter notre site Internet au www.ville.prevost.qc.ca, sous la rubrique «Budget 2010».

**Le maire,
Germain Richer.**
450 224-8888, poste 249